



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



11181411

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le

22 NOV 2011

Le Greffier

Greffé

N° d'entreprise : 0466190130

Dénomination

(en entier) : **BERNARD FINANCE**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue le Marais, 14, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

Objet de l'acte : Transfert siège social, renouvellement mandats et nominations

Par son A.G.O. du 04/06/2010, la Bernard Finance SA a approuvé via ses résolutions 4 et 5 le transfert de son siège social ainsi que le renouvellement pour une période de 6 ans du mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué et la nomination d'un nouvel administrateur pour la même période commençant à la date de cette A.G.O.

Ci-dessous, le texte des résolutions adoptées :

Extrait du P.V. de l'A.G.O. du 03/06/2010 :

Quatrième résolution : transfert de siège social

L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide à l'unanimité de transférer, à dater de ce jour, le siège social de 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, rue le Marais 14, à 4650 HERVE (Grand-Rechain), Rue Longue Haie 31.

Cinquième résolution : renouvellement des mandats et nomination

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une période de six ans à compter de ce jour, les mandats des quatre administrateurs en fonction à savoir Messieurs Bernard GRUTMAN, domicilié à 4800 Verviers (Petit-Rechain), Moinerie 45, Cédric GRUTMAN, domicilié à 4800 Verviers, Transvaal, Quentin GRUTMAN, domicilié à 1170 Bruxelles, Avenue Emile Van Besselaere, 26a/88, et Sébastien GRUTMAN, domicilié à 4800 Verviers, Rue du Parc 18 et de nommer, pour la même période un cinquième administrateur, Mademoiselle Marie-Séverine GRUTMAN, domiciliée à 4800 Verviers (Petit-Rechain), Moinerie 45, tous présents et qui ont accepté. L'assemblée a décidé également de confirmer Monsieur Bernard GRUTMAN dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Pour Bernard Finance SA, Bernard GRUTMAN, administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature